

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022 VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux et le douze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents :** 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

**Absents ayant donné procuration :** 3 – A. BOUDON à B. CHARRE – C. ROURE à B. PERRIER – M. VACHERESSE à P. ROUX

**Secrétaire de séance :** Béatrice CHARRE

En début de séance, le compte rendu du Conseil Municipal du 7 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### **1/OBJET : Compte de gestion, compte administratif et affectation du résultat 2021**

Le compte de gestion dressé par le Trésorier et présenté par Patrick CORTIAL, Premier Adjoint, n'appelle aucune observation ni réserve, les résultats étant identiques à ceux du compte administratif établi par la commune, à savoir :

<b>Résultat de Fonctionnement :</b>	Recettes de l'exercice :	1 718 472.84 €
	Dépenses de l'exercice :	1 422 053.14 €
		-----
		<b>+ 296 419.70 €</b>
<b>Résultat d'Investissement :</b>	Recettes de l'exercice :	596 081.04 €
	Dépenses de l'exercice :	527 871.18 €
		-----
		<b>+ 68 209.86 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>+ 364 629.56 €</b>

Compte tenu des résultats reportés de l'année 2010 et des restes à réaliser, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif et propose d'affecter l'excédent de fonctionnement (296 419.70 €) comme suit : **200 000.00 € en section d'investissement au compte 1068 et 96 419.70 € en section de fonctionnement au compte R002.**

### **2/OBJET : Vote des taux d'imposition 2022**

Le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il est proposé de reconduire en 2022 les niveaux votés par la commune en 2021, à savoir 70,32 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 29.78 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide de maintenir pour l'année 2022 les taux 2021, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	29.78 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70.32 %

### **3/OBJET : Ecole Saint-Joseph – Demande de subvention pour le projet pédagogique « Silence on tourne ou comment l'école Saint Joseph fait son cinéma »**

Le Maire présente la demande de subvention de l'école Saint-Joseph pour son projet pédagogique « Silence on tourne ou comment l'école Saint-Joseph fait son cinéma ».

L'objectif général du projet est :

- D'organiser une semaine « sans cartable » autour du cinéma pour chaque classe de l'école ;
- D'écrire et réaliser un film avec l'ensemble des élèves sur le thème annuel : un grand voyage autour du monde ;
- De produire un film qui sera ensuite visualisé en commun et présenté aux parents.

Le budget pour ce projet s'élève à la somme de 7 444.80 € :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'école Saint-Joseph de la commune pour son projet pédagogique « Silence on tourne ou comment l'école Saint-Joseph fait son cinéma » ;
- Dit que cette subvention sera versée à l'OGEC qui se chargera de la reverser à l'école ;
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2022.

Serge Scotto di Vettimo rajoute que ce projet est très intéressant et qu'il serait judicieux de prévoir une projection pour les élèves de l'école publique Les Champs.

Deux projections sont prévues le 3 mai prochain, une dans l'après-midi principalement destinée aux enfants et aux familles de l'école Saint-Joseph, une dans la soirée pour un public plus large.

#### **4/OBJET : Subventions aux associations 2022**

Dans le cadre de la préparation du budget 2022, il convient de voter le montant des subventions allouées aux associations de la Commune.

Dominique CADET, Présidente du Club de Gymnastique Féminine, Elisabeth MAZON, Présidente du Club de Tennis et Philippe COMPERE, Trésorier de l'Association Pédiatrie en Drôme-Ardèche ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote pour l'association qui les concerne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que les subventions à inscrire au budget 2022 sont les suivantes, article 6574 ;
- Dit que le **versement de ces subventions est subordonné à la réception des bilans financiers et des procès-verbaux des assemblées générales de chaque association.**

NOM ASSOCIATION	MONTANT
ARDECHE KERBOUBOU AGADES	200.00 €
A.S.S.A. FOOTBALL	1 800.00 €
AMICALE LAIQUE : 35 € par élève domicilié dans la commune (166)	5 810.00 €
ASSOCIATION DE CHASSE	250.00 €
CHASSE GROS GIBIER	250.00 €
BRICOL COX	200.00 €
CLUB GYMNASTIQUE FEMININE	350.00 €
CLUB LA FONTBELLE	750.00 €
COMITE ANIMATIONS	500.00 €
FDSEA	70.00 €
FNACA	200.00 €
KARATE CLUB subvention suspendue à la reprise des activités/bilans financ.	0.00 €
ASPTT PETANQUE	550.00 €
LOU CALINOU	200.00 €
ATELIER DE LA SOIE	500.00 €
MOELLE PARTAGE ET VIE	600.00 €
OGEC : 35 € par élève domicilié dans la commune (43)	1 505.00 €
TENNIS CLUB	500.00 €
RETRO PASSION 07	200.00 €
PEDIATRIE EN DROME ARDECHE	200.00 €
PREVENTION ROUTIERE	180.00 €
ADMR	300.00 €
BRIDGE CLUB	200.00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 315.00 €</b>
DIVERS (provision pour subventions imprévues)	2 185.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 500.00 €</b>

Patrick CORTIAL explique qu'aucune subvention ne sera allouée cette année à l'Entente Ardèche Méridionale Hand-Ball car la commune n'est pas invitée aux Assemblées Générales et manifestations diverses (à 3 reprises, malgré une prise de contact avec les dirigeants) et ne reçoit pas les documents financiers et procès-verbaux des assemblées générales.

Martine MARION demande comment sont calculés les montants attribués ? Patrick CORTIAL explique qu'il s'agit, pour le moment, d'un montant forfaitaire, mais, que pour les années à venir, une règle sera établie en fonction de critères d'attribution à définir. Jean-Paul GIMON rajoute qu'il souhaite être associé au groupe de travail qui sera mis en place pour la détermination de ces critères.

#### **5/OBJET : ECOLE PUBLIQUE – Contingent fournitures scolaires 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le contingent « fournitures scolaires » comme suit :

	Nombre d'élève	Montant attribué	Total
Contingent fournitures scolaires	219	52 €	11 388 €
Contingent livres scolaires	219	8 €	1 752 €
Contingent fournitures informatiques			500 €
Contingent RASED – CRI			300 €
Dotation papier supplémentaire			300 €
<b>TOTAL voté par le Conseil Municipal</b>			<b>14 240 €</b>

## **6/OBJET : Participation Ecole Privée Saint-Joseph – Année scolaire 2021-2022**

Suite au calcul du coût d'un enfant à l'école publique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, porte la participation de la Commune à l'Ecole Saint-Joseph à :

- 536 € par élève scolarisé en classe élémentaire, domicilié dans la commune ;
- 1 516 € par élève scolarisé en classe maternelle, domicilié dans la commune.

Pour cette année, 33 élèves scolarisés en classes élémentaires, soit 17 688 € et 10 élèves scolarisés en classes maternelles, soit 15 160 € ; montant total à verser : 32 848 €.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6558 du Budget Primitif 2022.

## **7/OBJET : Eveil musical Ecoles Publique et Privée - Année scolaire 2022-2023**

Comme chaque année, les 2 écoles demandent à bénéficier de l'éveil musical, soit 12 classes (9 pour le public et 3 pour le privé) – le coût par classe est de 730 € soit une charge totale de 8 760 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour participer à l'éveil musical des deux écoles pour l'année scolaire 2022-2023.

## **8/OBJET : Prix du repas servi à la cantine à compter du 2 mai 2022**

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier reçu le 25 mars dernier de la société PLEIN SUD RESTAURATION concernant l'augmentation du coût des matières premières.

Il nous est proposé :

- Soit d'augmenter toutes les prestations de 6.5 %,
- Soit de supprimer le fromage de tous les repas.

Le Maire propose d'opter pour l'augmentation de 6.5 % de toutes les prestations de PLEIN SUD RESTAURATION. La qualité des repas servis aux enfants ne doit pas être impactée par l'augmentation du coût des matières premières.

Afin de limiter le coût de cette augmentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de majorer le prix du repas servi aux enfants de 0.10 €, soit 3.80 €, ce qui représente une augmentation de 2.70 % et de ne pas pénaliser les familles en appliquant l'augmentation de 6.5 %.

Le prix du repas au tarif majoré est porté à 7.60 €.

## **9/OBJET : City-stade et piste de running – Modification du plan de financement**

Par délibération du 7 février dernier, le Conseil Municipal a approuvé les travaux pour la réalisation du city-stade et d'une piste de running.

Il convient de modifier le plan de financement pour cette opération. En effet, l'Agence Nationale du Sport entend financer ce type de projet entre 50 et 80 %.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Serge Scotto Di Vettimo) décide de modifier le plan de financement comme suit (les demandes de subventions DETR et Région sont annulées afin d'obtenir plus facilement leur aide sur les autres projets présentés) :

DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Plateforme city-stade	14 214.10 €	Agence Nationale du Sport (60 %)	60 000.00 €
City-stade	54 097.00 €	CCBA (Aide à l'investissement) 20 %	20 000.00 €
Piste d'athlétisme	27 937.50 €	<b>Total subventions demandées (80 %)</b>	<b>80 000.00 €</b>
Divers imprévus	3 751.40 €	Autofinancement (20 %)	20 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>100 000.00 €</b>		<b>100 000.00 €</b>

Serge SCOTTO DI VETTIMO rappelle qu'il n'est pas contre l'implantation d'un city-stade mais que l'emplacement choisi ne lui semble pas cohérent au regard de la sécurité des piétons et de la future voie verte.

Le Maire rajoute que cet équipement sera réalisé avant les vacances d'été.

## **10/OBJET : Vote du budget primitif 2022**

**Avant le vote du budget :** Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus, induite par la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 qui a modifié un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements.

Il n'est pas prévu que cette présentation donne lieu à débat, ni à délibération. Aucun recours contentieux n'est donc possible.

### **Vote du budget :**

Après présentation par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à la majorité : 20 voix pour et 3 abstentions (Martine MARION, Jean-Paul GIMON, Serge SCOTTO DI VETTIMO) adopte le budget primitif 2022 équilibré comme suit :

➤ en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de **1 775 000.00 €** dont en recettes **96 419.70 €** de résultat reporté et en dépenses **165 300.00 €** de prélèvement pour la section d'investissement.

➤ en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de **2 209 000.00 €** (restes à réaliser et prévisions 2022) dont **200 000 €** d'excédent de fonctionnement affecté (compte 1068).

Jean-Paul GIMON rajoute qu'un point devra être fait au mois de septembre sur les crédits budgétaires consommés compte tenu de l'augmentation des prix (électricité, gaz, etc.) et de l'évolution promise par le gouvernement du point d'indice de rémunération des fonctionnaires. Il rappelle qu'il est contre le projet de réhabilitation du presbytère en maison des associations (emplacement et locaux non fonctionnels) et que des investissements en travaux de voirie supplémentaires seront certainement nécessaires pour sécuriser certains points dangereux de la commune (Pont de la Mûre, etc.).

Le Maire confirme que la sécurité est une priorité.

Patrick CORTIAL a vu, sur place, avec Hélène NOHARET, responsable des services techniques à la CCBA, pour la mise en place de bordures au niveau de la Chapelette pour créer un arrêt de bus.

Sébastien Mathon met l'accent sur l'augmentation des taux d'intérêts des prêts. Une consultation sera lancée prochainement.

Serge SCOTTO DI VETTIMO rajoute que le budget est conforme avec une marge d'autofinancement positive et justifie les 3 abstentions sur la priorisation des projets d'investissement, notamment les déplacements et la voirie qui devraient être traités en priorité et investir sur le développement durable.

## **11/OBJET : Accord cadre pour travaux de voirie communale 2022-2025 – Choix de l'entreprise**

Par délibération en date du 7 février dernier, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager les démarches nécessaires à la consultation de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie communale 2022-2025. Trois entreprises ont présenté une offre : SATP, EUROVIA et COLAS.

Suite à l'analyse des offres et à leur classement au vu des critères fixés dans le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 29 mars, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise SATP AUBENAS pour un montant H. T. de 95 910.78 € (115 092.94 € TTC).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le classement tel que présenté dans l'analyse des offres ;
- attribue l'accord cadre pour les travaux de voirie communale 2022-2025 à l'entreprise SATP d'AUBENAS ;
- autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter l'accord cadre pour les travaux de voirie communale.

## **12/OBJET : Service commune Application du Droit des Sols (ADS) – Convention avec la CCBA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle convention à intervenir avec la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas) pour tenir compte de la nouvelle obligation de proposer aux pétitionnaires une solution leur permettant de saisir par voie électronique leurs demandes d'autorisation d'urbanisme.

## **13/OBJET : Protocoles de veille et d'action foncières agricoles entre intercommunalité et communes**

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) est engagée avec la Communauté de Communes du Val de Ligne (CCVL) sur un Projet Alimentaire Territorial (PAT), dans lequel les actions foncières agricoles sont ciblées comme prioritaires.

Les propositions sont les suivantes :

- Les acquisitions publiques de foncier agricole se font principalement en cas de carence d'agriculteurs acheteurs ;
- Les acquisitions de foncier agricole se font prioritairement par les communes ;
- Lorsque la CCBA acquiert du foncier agricole, elle le fait préférentiellement en zone agricole stratégique ;
- La CCBA pourra apporter un financement de 25% à l'achat par les communes de foncier agricole et uniquement sur la dépense foncière (hors frais notariés, préemption, ...), dans la limite du budget fixé annuellement ;
- La CCBA pourra apporter un financement aux communes pour leurs acquisitions en zone agricole non stratégique si cette commune ne possède pas de secteur classé en zone agricole stratégique après décision de la commission agricole ;
- Le financement apporté par la CCBA à la commune fonctionne avec les mêmes règles que le Pass Territoire, notamment : engagement sur 20 ans à ne pas revendre ou modifier l'affectation de la parcelle, engagement à louer les parcelles dans un délai de 3 ans ou à maintenir le potentiel agropastoral ;
- La commune informe la CCBA de chaque acquisition.

Le conseil communautaire a validé dans sa séance du 7 décembre 2021 ces protocoles qui doivent désormais être validés par les conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité : 22 voix pour et une abstention (Jean-Paul GIMON) approuve les protocoles fonciers présentés.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **DIA : (Déclarations d'Intention d'Aliéner)**  
19 dossiers reçus en Mairie et à transmettre à la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas). Pas de préemption par la commune.
- Retour sur le déroulement du 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles : pas de problème majeur, la centralisation des trois bureaux de vote à l'espace Maurice Champel est plutôt bien perçue par les administrés.
- L'opération « Brioches » organisée par le CCAS, le Club de la Fontbelle et le Centre Leclerc en faveur de l'UKRAINE a permis de recueillir la somme de 6 000 € qui a été remise à la Protection Civile pour l'acheminement de matériel médical.
- Réception élus et personnel communal le jeudi 5 mai prochain à 19 h 00 à l'espace culturel ou à la salle polyvalente (en fonction de la météo).

### INTERVENTIONS DES ELUS

#### ➤ **Patrick CORTIAL :**

Le tournoi de football Jean-Louis GINESTE aura lieu le dimanche et le lundi de Pâques (17 et 18 mai prochains). Le club de la Fontbelle va remettre un chèque à l'association Moelle Partage et Vie le 13 avril prochain (salle du Conseil Municipal).

#### ➤ **Bernadette PERRIER :**

Le 15 mars les élèves de CM2 se rendront à l'espace Deydier à UCEL sur la piste d'éducation routière installée par la Prévention Routière et le Commissariat d'Aubenas.

L'exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), risque attentat/confinement, qui s'est déroulé à l'école publique Les Champs s'est très bien passé, très ludique. Quelques détails à modifier pour l'année prochaine.

Une animation a été proposée aux enfants de l'école publique au jardin pédagogique sur la culture « en lasagnes » à l'initiative de David Mazoyer.

A l'initiative du Comité d'Animations, le carnaval pour les 2 écoles a eu lieu le 2 avril dernier : défilé, jugement de Carmentran, goûter, etc.

Dans le courant du mois de mai, 2 animations sur le thème « des écrans » à l'attention des parents d'élèves seront organisées en lien avec l'association Pédiatrie en Drôme Ardèche et la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Le Conseil d'Ecole du 5 avril dernier s'est très bien passé. Fabienne VITRICE, Inspectrice de l'Education Nationale a confirmé que 8 élèves seront accueillis à l'école publique des Champs dans le cadre du dispositif ULIS à la rentrée prochaine.

Le personnel communal affecté à l'école sera en formation du 20 au 22 avril sur le thème « la gestion des conflits avec et entre les enfants de 3 à 11 ans ».

#### ➤ **Alain JABRY :**

Compte tenu du prix de l'énergie, une étude sera à prévoir pour le remplacement de la chaudière de l'école publique Les Champs.

Pour rappel, jeudi 14 avril, réunion de travail de la commission PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

L'entreprise mandatée par le SDE07 (Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche) pour le remplacement des luminaires d'éclairage public par des LED n'a pas encore reçu le matériel.

➤ **Elisabeth MAZON :**

Dans le cadre de la réfection des 2 courts de tennis, la couche de finition est terminée. Quelques travaux mineurs restent à réaliser.

➤ **Marie-France MARTIN :**

L'ALSH (Centre aéré-Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour les prochaines vacances de printemps se tiendra dans les communes de Saint-Privat et Ailhon.

Du 2 au 20 mai prochains, marathon du numérique pour les seniors du territoire, porté par la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas).

➤ **Serge SCOTTO DI VETTIMO :**

Plan Communal de Sauvegarde : Le dossier avance, une synthèse sera présentée prochainement.

➤ **Dominique CADET :**

Les feux d'artifice du 13 juillet sont commandés.

La commission va travailler sur la mise à jour du site internet.

➤ **Pascale LIOUTIER :**

Visite guidée, contée et chantée de l'église par Elodie BLANC, le 22 avril à 19 h 00.

Jeudi 12 mai à 20 h 00, à l'espace Maurice Champel, projection du film « Empreinte vivante, le patrimoine industriel en Ardèche » en présence de M. Christian TRAN, réalisateur (entrée libre).

➤ **Sébastien MATHON :**

Fait un point sur l'avancée des travaux relatifs au PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le diagnostic PLUi sera transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal

L'existence du syndicat du transport urbain TOUT'ENBUS est définitivement terminée. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a pris la compétence qui délègue à son tour à la CCBA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

